

qui demandait une augmentation de 2.75 milliards de dollars?

● (1540)

Nous devrions examiner la dette publique. D'après l'examen des tableaux des comptes bancaires relatifs à la dette publique, on constate que les frais de la dette publique sont en hausse et, d'après les prévisions pour l'année financière 1976, devraient augmenter de 598 millions de dollars par rapport à l'année financière 1975. Cette augmentation de 18.9 p. 100 est attribuable à la hausse des frais moyens d'intérêt et au fait que l'augmentation de la dette au cours de l'année a été très importante.

A titre d'indication sur l'augmentation de la dette nationale, j'ai sous les yeux l'exemplaire de la Revue de la Banque du Canada du mois de novembre 1975; dans le tableau 21 intitulé «Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada», on voit qu'au 12 novembre, le montant de la dette à recouvrer était de 35,885 millions de dollars. Si nous nous reportons à 1970, il était seulement d'environ 25 milliards de dollars. Le «seulement» est de trop, car 25,746 millions représentent une grosse somme. En 1964, lorsque le président du Conseil privé (M. Sharp) n'était pas encore au ministère des Finances, ce montant était de 20,733 millions. Autrement dit, en onze ans, l'accroissement de la dette nationale a été d'environ 15 milliards de dollars, soit une hausse de 75 p. 100.

Depuis la fin de l'année financière 1974 au 20 novembre de cette année, le montant de la dette non échue, comme je l'ai dit, a augmenté de près de 4,300 millions et a, en fait, grimpé—le rapport que j'ai ici est en effet plus récent que le tableau que je viens de mentionner—à 37,384 millions. Même sur cette moindre période de temps, moins de huit mois, la dette non échue a déjà augmenté d'un montant dépassant l'augmentation enregistrée entre l'année financière 1973 et l'année financière 1974, soit un total de 3,915 millions de dollars. Si l'on se base sur le montant courant de la dette non échue et sur les prévisions actuelles des paiements d'intérêts dans le budget principal et les budgets supplémentaires des dépenses, le taux d'intérêt moyen payé sur la dette non échue sera pour l'année financière 1976 de près de 7.5 p. 100. Les députés et le public en prendront bonne note, car nous voyons déjà les pressions inflationnistes se faire sentir pour 1976.

Le taux d'intérêt moyen sur la dette nationale pour l'année qui vient devrait être d'environ 1.5 p. 100 supérieur à celui de cette année. Tout ce que cela signifie, c'est que les particuliers, les investisseurs, privés et autres, s'attendent à ce que l'inflation s'accroisse d'autant, parce qu'ils protègent leurs investissements. Si pendant les derniers mois de l'année financière en cours, on constate une augmentation de la dette non échue, alors que le chiffre du paiement des intérêts reste constant, le taux d'intérêt réel devrait diminuer. Des crédits supplémentaires destinés à régler les frais d'intérêt alors que la dette reste la même ou diminue, contribueraient à faire augmenter le taux d'intérêt.

Nous devrions pouvoir discuter actuellement de la dette globale du gouvernement du Canada, mais étant donné la manière dont les crédits supplémentaires sont examinés au comité, et le fait que le ministre des Finances (M. Macdonald) ne peut être présent que pendant une heure et demie à peu près, il est presque impossible aux députés de poser des questions sur ce sujet. J'espère que lorsque nous aborderons l'article 1, nous pourrions étudier la question un peu plus sérieusement que ne semble l'indiquer la déclaration du ministre.

Emprunt supplémentaire—Loi

Je recommande que la Chambre adopte le bill en deuxième lecture pour le renvoyer au comité plénier. Vu les circonstances, cet après-midi, nous devrions expédier le bill, afin que l'autre endroit en soit saisi et que le gouvernement puisse respecter ses obligations financières.

Cet après-midi, le comité des finances étudie deux bills concernant les institutions financières. Il y en a un autre en perspective, un rapport encore inachevé sur le système métrique, et tout doit être réglé ce vendredi. Il est impossible que ce bill soit présenté au comité et qu'il en revienne avant Noël même si nous devons siéger jusqu'au 23 décembre au soir. Dans ces circonstances, j'exhorte les députés à étudier ce bill. Le gouvernement a reconnu son erreur et a admis qu'il s'était trompé. Il a essayé de faire quelque chose—peut-être encouragé par d'autres facteurs, ou à titre d'essai—mais il n'y avait pas moyen de s'en sortir, et la meilleure solution était de se disculper, comme le fait le ministre cet après-midi. Réparons les dégâts et passons à un autre bill.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas m'attarder à la deuxième lecture de ce bill. Je voudrais cependant poser certaines questions au comité plénier. Le bill que nous étudions autorisera, ou donnera au gouvernement le pouvoir de réunir jusqu'à 2 milliards de dollars grâce à des emprunts pour des travaux publics et des dépenses d'ordre général. Je voudrais dire tout de suite que nous ne parlons de rien de nouveau. Il s'agit d'un bill d'emprunt du gouvernement sans rien d'exceptionnel. Le gouvernement empruntera sur le marché monétaire, ou bien nous lui permettrons d'émettre d'autres obligations d'épargne du Canada, etc.

Auparavant, le Parlement contrôlait les dépenses du gouvernement en votant de nouveaux programmes, en discutant les prévisions budgétaires, en les adoptant ou en les modifiant, en adoptant des lois de finances provisoires et des budgets supplémentaires, etc. C'est pourquoi, fondamentalement, nous avons pris des engagements à dépenser une certaine somme pour l'année financière 1975-1976. Le gouvernement doit maintenant trouver les fonds dont il a besoin pour appliquer ses programmes. Il y a un déficit, le gouvernement doit y faire face et actuellement il n'a pas le pouvoir de réunir les fonds nécessaires. C'est pourquoi j'estime que ce bill ne prête à aucune méprise.

Il paraît que même s'il est question de 2 milliards de dollars, le gouvernement n'estime pas vraiment qu'il aura besoin de cette somme, mais qu'il pourrait survenir certaines circonstances imprévues—fluctuation des taux de change, par exemple—d'ici à la fin de l'année qui pourraient l'obliger à emprunter peut-être jusqu'à concurrence de 2 milliards de dollars. C'est ce que je crois comprendre. Il y a deux ou trois choses que j'aimerais mentionner. Peut-être le gouvernement pourrait-il réduire le montant de l'emprunt en envisageant certaines coupures dans les dépenses pour le dernier trimestre de l'année financière. Je sais qu'on doit annoncer des coupures de dépenses pour la prochaine année financière, mais il reste encore quelques mois d'ici là et peut-être certains programmes pourraient être supprimés ou réduits d'un commun accord, ce qui permettrait d'économiser des millions de dollars pendant l'année financière en cours.

Par exemple, si le gouvernement doit se débarrasser d'Information Canada l'année prochaine, pourquoi ne pourrait-il pas le faire quelques mois plus tôt et économiser de l'argent en janvier, en février et en mars de l'année financière en cours? Il y a plusieurs autres programmes semblables où le gouvernement pourrait peut-être écono-